



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 octobre 2001

Original: français

Lettre datée du 15 octobre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 9 octobre 2001 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, sur le processus de paix au Moyen-Orient (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Jean **De Ruyt**



**Annexe à la lettre datée du 15 octobre 2001,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration publiée le 9 octobre 2001 par la présidence
de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne,
sur le processus de paix au Moyen-Orient**

L'Union européenne exprime sa vive inquiétude face à la nouvelle dégradation de la situation au Proche-Orient. Elle déplore l'alourdissement considérable du bilan des victimes résultant des affrontements, de la terreur, des provocations et de la violence. Elle exprime sans réserve son soutien au dialogue Peres-Arafat, qui doit conduire à une solution politique durable.

Elle appelle les parties à mettre en oeuvre de bonne foi les engagements qu'elles ont souscrits dans le cadre du cessez-le-feu, et à ouvrir le dialogue direct qui devrait être entamé suite aux recommandations du rapport Mitchell et viser à l'ouverture urgente d'une perspective de solution politique.

À cet égard, l'Union européenne demande aux parties de s'accorder sur un mécanisme impartial de surveillance qui puisse les aider à surmonter leurs divergences et les obstacles qu'elles rencontrent dans leurs efforts de réconciliation. L'Union européenne reste prête à contribuer à un tel mécanisme

Par ailleurs, l'Union européenne se félicite de la déclaration du Président Bush reconnaissant le droit des Palestiniens à un État viable pour autant que le droit à l'existence d'Israël soit garanti. C'est la position de l'Union européenne depuis longtemps.

À cet effet, l'Union européenne souligne toute l'importance d'un dialogue renforcé entre l'Union européenne et les États-Unis. L'Union européenne engage les États-Unis à exercer toute leur influence en vue d'un règlement du conflit au Moyen-Orient.